



A quel moment vont-ils apprendre de leurs erreurs ?

Plus le temps passe et plus l'avenir donne raison à la CGT.

Il y a quelque mois, « accord sortie de crise », un accord soit disant « bon » pour les salariés, a vu le jour malgré que la CGT SAFRAN eut dénoncé l'insuffisance de son volet salarial.

Bilan : on est tous à la ramasse avec l'inflation qui explose.

Il y a quelque mois, « accord compétitivité », un accord soit disant « bon » pour le site de Bidos, a vu le jour alors que la CGT dénonçait un formatage ainsi que des investissements inacceptables pour assurer la pérennité du site.

Bilan : le nombre d'ETP (équivalent temps plein) poursuit son effondrement et nous sommes le site avec l'un des plus petits budgets d'investissement chez SLS. Pire, on parle de démolition et de séparation de moyens industriels sans remplacement de la totalité de son parc machines.

Et aujourd'hui, on nous propose quoi? Un nouvel avenant de l'accord relatif à la compensation et à l'amélioration des conditions de travail !!!

Le dernier avenant signé est en application depuis le 16/02/2022 et il avait déjà comme objectif de supprimer des jours dits « insalubre » en prétextant respecter la loi. **Comme à son habitude, notre direction en veut plus et poursuit sa stratégie d'attaque de nos conquies sociaux, avec pour objectif la baisse de jours de compensation pour les salariés exposés.**

Et maintenant que fait-on ?

La direction nous envoie un avenant soumis à signature dans un état de « brouillon ». Nous lui avons proposé de revoir sa copie afin de porter des améliorations CGT.

Depuis, vous avez pu lire que des consultations sont en cours, mais nous rappelons par ce tract qu'aucune négociation n'est programmée !!!

Pour la CGT, et nous l'avons déjà dit depuis le début de ce chantier :
La santé et la sécurité des salariés ne se braderont pas !

Nous avons donc plusieurs questions :

- 1 : Pourquoi ne pas avoir une négociation sur cet avenant en intersyndicale Bidos ?
- 2 : Pourquoi tous les postes n'ont pas été cotés, comme par exemple « le montage ... » ?
- 3 : Pourquoi a-t-il été demandé aux salariés de ces secteurs de se positionner uniquement sur le 1^{er} article de cet avenant ?
- 4 : Pourquoi l'article 2 de l'avenant ne reprend pas le chapitre 5.9 de l'accord pénibilité initial (Méthode de réévaluation) ?
- 5 : Pourquoi quand la direction évalue une exposition produits chimiques à 2, on retrouve une cotation consensuelle à 0 ?

Voilà quelques exemples sur le pourquoi la CGT demande une vraie négociation sur cet avenant portant sur la santé et l'exposition des salariés.

Aujourd'hui, on peut entendre dans certains secteurs, qui ne verront pas d'évolution dans leur classement pénibilité: « **signe ça change rien pour toi !** ».

A la CGT, on veut être clair : si ça ne change pas, et surtout, si cela n'améliore rien, alors pourquoi faire un avenant sur ces postes-là ?

On ne cessera de le redire, c'est accord a pour objectif de protéger les salariés et de contraindre nos directions à améliorer les conditions de travail.

Donc, pour expliquer la stratégie de notre direction et couper à toutes fausses illusions comme quoi :

« Ça ne change rien pour vous ».

Nous rappelons que sur l'accord **d'origine signé par la CGT, l'article 5.9 – Méthode de réévaluation** :

« Cette analyse porte sur les futures situations de travail, approches par simulations, visites d'installations similaires, travaux de cabinets spécialisés ou fournisseurs d'équipements,... »

« La nouvelle cotation du poste qui découle de cette nouvelle analyse est fixée en fonction **d'améliorations réellement significatives des critères à fort degré de pénibilité** du poste. »

Reprenons maintenant, l'Article2 de l'avenant : « Il est convenu entre les parties signataires du présent avenant qu'à l'issue de la mise en œuvre de ces recommandations, il pourra y avoir une nouvelle analyse afin de procéder à une réévaluation du ou des secteurs ayant bénéficiés d'amélioration des conditions de travail.... »

Pour vous expliquer la supercherie, voilà ce que propose l'avenant pour le secteur peinture comme recommandations d'amélioration des conditions de travail :

1/ Machine à dégraisser : investir dans une captation de vapeurs (idem IPP)

2/ Cabine peinture : investir sur un 3^{ème} voire un 4^{ème} fox Paint (pistolet de projection !!)

3/ Cabine peinture : investir dans un éclairage mobile

Nous confirmons que ces trois points vont aider les peintres à « **mieux** » travailler. Mais quel est le vrai impact sur la pénibilité du métier ?

Le point 1 est en fait une demande de mise aux normes de la machine.

Le point 2 est en fait un nouveau moyen qui va répondre au problème de panne des moyens actuels (on va gagner en productivité mais on n'améliore en rien les conditions de travail des peintres).

Le point 3 est en fait la réponse à une absence de luminaire dans la cabine.

Maintenant, voilà ce que la CGT a proposé pour améliorer et répondre aux problèmes de « pénibilité du métier »:

1 : Investir dans une automatisation du sablage des pièces avant application du MCAC.

2 : Investir dans la captation de toutes sources de pollutions (Vapeur : mécanolav ; Sable : sableuse ; Bruits : refroidissement pièces sermetel, cabine de peinture...).

3 : Investir afin de supprimer l'exposition des peintres aux produits chimiques (automatisation de l'application des peintures/sermetel, automatisation des préparations des mélanges, amélioration des moyens de projection...).

NOUS ALLERTONS LES SALARIES, ORGANISATIONS SYNDICALES, SUR L'ARTICLE 2 DE L'AVENANT PROPOSE PAR LA DIRECTION.

NOUS EXIGEONS L'ORGANISATION D'UNE NEGOCIATION SUR CE SUJET SENSIBLE A LA SANTE ET LA SECURITE DES SALARIES.

NOUS DEMANDONS QUE TOUS LES POSTES DE L'USINE SOIENT COTES.

NOUS REDEMANDONS QUE L'ENGAGEMENT DIRECTION DE 2016 SOIT RESPECTE (Priorité 2 et 3)

ENSEMBLE AGISSONS POUR LA SANTE ET LA SECURITE DE L'ENSEMBLE DES SALARIE-E-S DE BIDOS.